

La Direction et le personnel du Camping Riu vous souhaitent la bienvenue et un agréable séjour :

Règlement du CAMPING RIU (FR)

1. ACCÈS

L'accès au Camping et l'utilisation des services sont réservés aux personnes préalablement inscrites. La Direction du Camping se réserve le droit d'admission, et d'annuler les contrats des campeurs qui troublent la paix, manquent aux règles de cohabitation et d'éducation, ne respectent pas les normes établies et, en général, ceux qui ne respectent pas les principes de la vie sociale établis dans ce Règlement Officiel et dans le Régime Intérieur du Camping de la F.C.C.

1.2 Sécurité: Pour améliorer la sécurité et la qualité de notre service, l'accès au camping et l'usage des installations seront limités exclusivement aux clients porteurs du bracelet d'identification.

1.3 Bracelets: Au moment de formaliser l'entrée, la présence de toutes les personnes qui logeront au Camping sera nécessaire. L'usage des bracelets est personnel et intransmissible. Il est obligatoire de porter le bracelet d'identité dans l'enceinte du camping. L'entrée aux installations du camping ne sera autorisée sans le port du bracelet.

1.4 Animaux domestiques: Lors de son arrivée, le client devra obligatoirement communiquer la possession d'animaux domestiques; s'il en est ainsi, il faudra alors l'inscrire dans son contrat d'entrée, déclarer la race/croisement, et accepter le règlement du camping concernant les animaux domestiques ainsi que la législation.

2. INSCRIPTION

Le contrat devra être signé par le client qui acceptera les conditions établies. Toute modification faite hors de l'inscription initiale, devra être immédiatement communiquée à la réception. Le titulaire de l'inscription devra être majeur (18 ans) et sera responsable des dégâts ou nuisances occasionnés par lui-même et/ou ses compagnons durant leur séjour.

2.1-À l'arrivée le client paiera la totalité du séjour.

3. EMPLACEMENTS

3.1 Arrivée

L'entrée des réservations est à partir de 13h.

Il faut toujours occuper le numéro d'emplacement réservé. Si l'arrivée devait être postérieure ou le départ antérieur aux dates réservées, le paiement de la totalité du séjour vous sera quand même réclamé.

3.2 Règles à suivre pour votre installation correcte.

Vous pourrez seulement occuper votre emplacement une fois en possession de votre contrat d'entrée sur lequel sera spécifié votre numéro d'emplacement.

Il est formellement interdit de changer d'emplacement sans le consentement de la réception. Au cas où vous souhaiteriez prolonger votre séjour, vous devrez vous renseigner à la réception et obtenir la confirmation de celle-ci.

4. BUNGALOWS, MOBIL-HOMES ET GLAMPINGS

4.1 Arrivée

Le camping se réserve le droit de demander une caution de 100€ à l'arrivée. L'horaire d'arrivée est de 16h à 21 heures.

Vous pourrez seulement occuper votre bungalow/ mobil-home lorsque vous disposerez du contrat d'entrée sur lequel sera spécifié le numéro de logement. Les animaux domestiques sont interdits dans les bungalows/mobil-homes et glamping(Sauf dans Mobile Homes Marina et Glamping Bivac). Il est interdit d'installer des tentes (par ex. pour enfants), ni remorque, ni moto, sur l'espace devant ou autour du logement. Tous les logements ont un inventaire sur lequel figurent tous les ustensiles dont ils disposent. Si quelque chose venait à manquer, n'hésitez pas à le communiquer à la réception pour qu'on vous le remplace.

4.2 Réservation de bungalows.

Si l'arrivée devait être postérieure ou le départ antérieur aux dates réservées, le paiement de la totalité du séjour vous sera quand même réclamé.

5. PAIEMENT DU SÉJOUR ET DÉPART: EMPLACEMENTS ET BUNGALOWS/MOBIL-HOMES ET GLAMPINGS

La totalité du paiement de la réservation se fera à l'arrivée.

L'horaire de facturation est de 08h à 22h. (haute saison) et de 09h à 20h (basse et moyenne saison).

Lors de votre départ, il faudra nous motrer le formulaire d'inscription (où figurent le nom et le code). En cas de dégâts ou détérioration des installations ou logements dus au mauvais usage, le client devra payer des frais supplémentaires à la réception.

Le bungalow/mobile-home devra être libéré avant 11h.

L'emplacement devra être libéré avant 12h.

6. MESSAGES/COURRIER

Nous laisserons le courrier dans la boîte aux lettres pour les clients située devant la réception.

7. VISITES.

Seront seulement acceptés les visiteurs qui ont de la famille ou des amis qui séjournent au camping. Le visiteur devra laisser à la réception un document officiel (carte d'identité ou passeport) et ne pourra pas utiliser les installations du Camping. Passée l'heure, il devra payer un droit d'entrée (la visite gratuite a une durée maximale d'une heure). Tous les visiteurs devront se présenter à la réception pour accéder au camping. Celui qui désire profiter des installations pourra le faire moyennant le paiement d'un droit d'entrée et devra être identifié par un bracelet.

7.1 Véhicules

Les visiteurs n'ont en aucun le droit d'entrer avec un véhicule dans le camping. Le stationnement au parking de l'entrée est sujet à tarif et à la disponibilité.

8. VÉHICULES

La vitesse des véhicules ne pourra pas dépasser les 10 km/h.

La circulation de véhicules est interdite entre 00h et 08h.

L'usage de trottinettes à moteur et/ou électriques est interdit aux moins de 16 ans et il est strictement interdit de circuler en mini-motos (Pocket bikes) ou quad. Tout véhicule dérangeant par bruit excessif sera interdit.

8.1.L'accès au Camping des véhicules sera interdit s'ils n'ont pas été soumis aux tarifs du Camping.

8.2 Parking de l'entrée

Le stationnement de véhicules y est réservé aux clients du Camping Riu. En aucun cas il ne substituera celui des bungalows, mobil homes ou emplacements. Le Camping vous offre la possibilité de garer votre véhicule sur le parking qui se trouve à l'entrée du Camping, à partir de 00h, s'il y a de la place et sans obstruer le passage d'autres véhicules. Le gardien de nuit est la personne responsable de vous informer de l'occupation du parking.

9. HEURES DE REPOS

Entre 00h et 08h, et afin de ne pas déranger vos voisins, les TV, radios, etc. devront être mises à bas volume. Durant cette période, tout le monde devra se conformer au règlement du Camping afin de respecter les heures de repos.

10. FONTAINES

Les fontaines du Camping distribuent de l'eau potable, et leur usage est donc exclusivement pour s'y approvisionner en eau. Pour des raisons évidentes d'hygiène, il est interdit d'en faire usage pour aucune sorte de toilette personnelle, ni de laver le linge, ni de faire la vaisselle, ni de s'y laver les pieds, les chaussures, etc. Naturellement, on ne peut y vider aucune substance (WC chimiques, restes de repas, etc...).

11. EAUX RÉSIDUELLES

Il est interdit de vider les eaux résiduelles par terre ou aux fontaines. Seuls les WC chimiques situés dans les blocs sanitaires sont destinés à cette finalité.

12. MINICLUB

Son usage est destiné aux enfants de 3 à 12 ans. Ils pourront y profiter gratuitement des activités proposées. Il ne s'agit pas d'une garderie pour enfants. Les parents doivent être localisables à tout moment.

13. PISCINES

La douche est obligatoire avant de se mettre à l'eau.

Les moins de 12 ans doivent être accompagnés par un adulte qui en sera totalement responsable.

13.1 Chaises longues. L'utilisation des chaises longues est pour tous les clients du camping. Nous demandons à ce sujet aussi un comportement civilisé et respectueux pour que tous puissent en profiter.

13.2 Utilisation de bouées

Les matelas gonflables sont interdits dans toutes les piscines.
L'utilisation de bouées est autorisée dans la piscine pour enfants.

13.3 Utilisation de ballons

Elle est uniquement autorisée aux enfants dans la piscine pour enfants.

13.4 Utilisation de masques/lunettes de plongée

Les masques/lunettes de plongée sont autorisés, sauf s'ils sont en verre ou en un autre matériel qui puisse se casser.

13.5 Il est formellement interdit dans toutes les piscines:

De se baigner avec T-shirt, en sous-vêtements, chaussures, serviette, vêtements en général (à l'exception du maillot de bain), d'utiliser des pistolets à eau, de circuler en vélo ou en trottinette, de sauter tête la première dans l'eau.

13.6 Animaux: L'accès à l'enceinte des piscines aux animaux domestiques est interdit.

13.7 Toboggans: Il sera seulement permis de descendre par le toboggan un par un et assis en avant. Il est interdit d'obstruer le toboggan ou de s'y arrêter au milieu. Respectez les horaires S.V.P. et les affiches des normes spécifiques pour chaque toboggan.

14. ANIMAUX DOMESTIQUES

Il faudra éviter de les laisser seuls et ils devront toujours être attachés ou tenus en laisse. Leur accès ou interdiction d'accès est indiqué à l'entrée des différents services. Il faudra éviter qu'ils fassent leurs besoins dans l'enceinte du Camping et, au cas où, il faudra toujours les ramasser. Ils sont interdits dans les bungalows ou mobil homes. Les races de chiens considérées potentiellement dangereuses ne sont pas autorisées à entrer dans le Camping (Akita Inu, American Staffordshire Terrier, Doberman, Dogue Argentin, Fila Brésilien, Pitt Bull Terrier, Rottweiler, Staffordshire Bull Terrier, et Tosa Inu).

15. LAVE-VOITURES

Le Camping dispose d'un espace dédié aux lavages des voitures. Il est donc interdit de laver sa voiture hors de cet espace. Les toiles de tentes pourront aussi être nettoyées dans cet espace.

16. JEUX/SPORT

Pour éviter de déranger les autres campeurs, les jeux auront lieu dans les zones destinées à cet effet. L'usage de lasers et pistolets à billes ou à plombs, ainsi que d'autres jeux dangereux, est absolument interdit.

17. BARBECUE

L'utilisation de barbecues est autorisée sur l'emplacement à condition qu'elle soit approuvée et que la flamme reste raisonnable et dans l'enceinte du barbecue. Le feu a même le sol est formellement interdit.

18. ORDURES

Le camping fait un ramassage sélectif des poubelles. Nous vous prions de bien vouloir respecter l'environnement en usant les containers destinés à cet usage.

19. ASSURANCES

Le Camping n'est en aucun cas responsable des vols qui pourraient avoir lieu dans l'enceinte du Camping ou sur le parking de l'entrée. Ni des dommages qui ne puissent lui être attribués directement par des phénomènes météorologiques ou naturels, par ex. la résine des arbres, la pluie, le vent, les inondations, etc. Ni si le véhicule d'un client a été endommagé en heurtant un trottoir, un arbre, une branche, etc.

20. INSTALLATION ET ÉLECTRICITÉ

Pour raisons de sécurité, les portes des boîtes d'électricité devront toujours être fermées. Les câbles électriques devront disposer d'une prise à terre et être correctement isolés. Il est interdit d'avoir des assemblages à l'extérieur. Chaque emplacement dispose d'une seule connexion électrique.

Nous sommes certains que vous comprendrez les raisons de ce règlement et que vous le respecterez. Ainsi, nous pourrions tous passer de bonnes vacances.